

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 MAI 2014 - 20 H 15**

Date de la convocation : 16 mai 2014  
Date de l'affichage : 16 mai 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 14

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme GABILLARD Jeanine, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique, Mme HARDOUX-MARGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, Mme AUGUSTE Claire, M. CHEREL Grégory, M. ROUEIL Loïc, Mme BOUTEILLER Isabelle.

Etait excusé : M. VIOT Sébastien.

Secrétaire de séance : M. CHEREL Grégory.

-----  
Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 14 avril dernier.

Madame BOUTEILLER Isabelle a rencontré Monsieur ROUEIL Loïc afin de faire une synthèse de ces différentes observations concernant les indemnités du maire, pour cela elle distribue à chaque conseiller les remarques à modifier.

Monsieur ROUEIL souhaite qu'elles soient faites mentions au procès-verbal, en effet il explique que cela peut être considérée comme une erreur technique et que le refus peut devenir de la diffamation. Il nous fait part également que Monsieur LE PAPE souhaite rendre public son indemnité du mois de février 2008.

Le conseil propose de retirer la phrase concernant le point n° 2 :

*« Madame FOUILLEUX fait remarquer que Monsieur le Maire aura une indemnité moindre que Monsieur LE PAPE qu'en 2008 vue le nombre d'habitant ».*

Le conseil approuve à l'unanimité de supprimer cette phrase (14 voix).

Monsieur ROUSSEAU demande d'adopter le procès-verbal, il est adopté pour 14 voix sans les observations. Monsieur ROUEIL ajoute sur le PV deux annexes.

Monsieur ROUSSEAU demande également s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 12 mai dernier.

Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et il est proposé de passer à l'ordre du jour.

**1 – Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 30 avril 2014**

Présentation des budgets primitifs 2014

Monsieur GUINHUT, adjoint de la commission Finances prend la parole afin d'expliquer les différentes dépenses et recettes prévues dans les budgets primitifs 2014.

Monsieur ROUEIL souhaite savoir ce que comprend le compte 6226 (honoraires), Monsieur GUINHUT lui explique que ce sont des frais d'acte de vente de chemin.

De plus, Monsieur ROUEIL souhaite obtenir l'état des emplois des agents titulaires de l'année 2013 et 2014.

Par ailleurs, Monsieur ROUEIL s'interroge sur le montant des intérêts d'emprunt qui lui semble élevé. Monsieur ROUSSEAU lui explique que l'endettement par habitant a été divisé par deux.

## **2 – Commission Communale des impôts directs – proposition de douze membres titulaires et douze suppléants.**

M. Le Maire précise qu'en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la commission des impôts directs est composée de sept membres : un président, le Maire et six commissaires.

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants parmi lesquels le Directeur de Services Fiscaux de la Mayenne désignera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil Municipal propose la liste suivante :

### Commissaires Titulaires :

- Mme HERMAGNE Murielle – 5 allée des Girolles – CHEMAZÉ	05/07/1958
- M. GUINHUT Yves – Le Cormier – Bourg Philippe – CHEMAZÉ	25/03/1958
- Mme GRAINDORGE Pascale – 1 rue du Prieuré St Aubin – CHEMAZE	21/08/1966
- Mme FOUILLEUX Caroline – 4 rue Louis Pierre Prod'homme – CHEMAZE	05/12/1973
- M. BELLANGER François – 3 rue du Bon Accueil – CHEMAZE	05/01/1984
- M. BOURGOUIN Emmanuel – La Lande – Bourg Philippe – CHEMAZÉ	09/05/1969
- M. HAY Alexandre – 5 rue de l'Anjou – CHEMAZÉ	27/05/1985
- M. CHAUVIN Roger – 15 rue de l'Anjou – CHEMAZÉ	29/01/1946
- M. ANDROUIN Armel – La Grande Maison – Molières – CHEMAZÉ	10/07/1950
- Mme CLAVIER Monique – Bourg Philippe – CHEMAZÉ	27/08/1948
- M. DU REAU Xavier – Château des Ecorces – Molières – CHEMAZÉ	17/09/1936
- Mr VIOT Roland - 6 rue de la Prée – Bazouges – CHATEAU GONTIER	15/06/1944

### Commissaires suppléants :

- M. LEGROUX Roger – 7 rue Paul Césanne - SAINT-FORT (Propriétaire de bois)	
- M. CHATELAIN Michel – Les Boulais – Molières – CHEMAZÉ	03/09/1961
- M. BIGARRET Michel – Les Glycines – rue de Molières – CHEMAZÉ	25/07/1943
- M. BRUAND Michel – 15 rue du Paradis – CHEMAZÉ	04/02/1946
- M. CHEVALIER Dominique – La Petite Nerville – CHEMAZÉ	24/06/1964
- M. MORILLON Etienne – 30 Bis rue de l'Anjou – CHEMAZÉ	22/04/1956
- Mme SUARD Catherine – Le Grand Mât – CHEMAZÉ	14/06/1967
- M. SIMON Daniel – 9 rue des Vignes – CHEMAZÉ	23/02/1953
- M. REMOND Jean-Noël – 2 rue Louis Pierre Prod'homme - CHEMAZÉ	23/12/1960
- M. LEBLANC Clément – 12 allée du Maine – SOLESMES 72300	
- M. VIOT Sébastien – La Temperie – CHEMAZE	08/11/1976
- M. ROUSSEAU Sébastien – Le Bois – CHEMAZE	03/10/1979

Remarque :

Monsieur ROUEIL fait remarquer qu'il y a les 4 adjoints nommés parmi les commissaires titulaires, il aurait souhaité qu'il soit fait un tirage au sort. L'ensemble du conseil n'est pas d'accord de procéder à un tirage au sort (1 voix pour et 13 contre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 12 pour, 1 contre et 1 abstention.

- **Autorise** le Maire de proposer une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants parmi lesquels le Directeur de Services Fiscaux de la Mayenne désignera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

### **3 - Délibération autorisant la signature du contrat de location de la pharmacie à Mr DEGUEILLE Benoît**

Monsieur BELLANGER, Vice-Président de la Commission Bâtiments et Urbanisme explique aux conseillers qu'un bail commercial pour la pharmacie, 13 rue de l'Anjou, va être conclu pour une durée de 9 années consécutives à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 pour se terminer le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le loyer mensuel est de 693.75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (14 voix)

- **Autorise** le Maire à signer le nouveau bail commercial de la pharmacie, avec Monsieur DEGUEILLE Benoît, bail qui prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2014 pour se terminer le 1<sup>er</sup> juin 2023, sauf la faculté de donner congé à l'expiration d'une période triennale réservée au preneur et au bailleur et à charge de prévenir la commune de Chemazé au moins six mois à l'avance, par lettre recommandée.

### **4 - Décision modificative n° 2 : budget lotissement du Grand Pré.**

Les crédits ouverts sur les programmes 6045 - 605 sont insuffisants Il convient donc de modifier le budget primitif du lotissement du Grand Pré comme suit :

- Dépense d'ordre article 3555-040 (Travaux) :	+ 25.000,00 €
- Dépense d'ordre : article 71355-042 : (Variation des stocks terrains)	+ 25.000,00 €
- Dépenses réelles : Article 6045 : (honoraires)	+ 20.000,00 €
Article 605 (Travaux)	+ 5.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (14 voix)

- **Décide** de modifier le budget primitif du lotissement du grand pré, comme précisé ci-dessus.

### **5 – Demande de subvention exceptionnelle de Monsieur Thibaut AUDOUIN, co organisée par le CIVAM bio pour « une dimanche à la ferme »**

Monsieur GUINHUT donne lecture du courrier de Monsieur Thibaut AUDOUIN, demandant une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une journée festive « Un dimanche à la ferme », le 1<sup>er</sup> juin 2014 à l'Épervier sur la commune de Chemazé.

Cette journée est co-organisée par le CIVAM bio, Damien BRIZARD, en cours d'installation en brebis laitières et vente directe de fromages et Thibaut AUDOUIN, installé depuis 4 ans.

Cette manifestation a pour but de faire découvrir le métier d'agriculteur, la façon de travailler en AB (Agriculture Biologique), de promouvoir le travail et les produits des producteurs locaux en AB et en vente directe, de proposer au public des animations culturelle, de faire découvrir le lieu et le terroir ...

Le conseil propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à 13 voix et 1 abstention

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association CIVAM bio 53 dans le cadre de l'organisation d'une journée festive qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juin 2014 à l'épervier à Chemazé.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur ROUSSEAU donne lecture du courrier de Monsieur CHASSERIAU Eric reçu le 11 avril dernier concernant la distribution de l'eau potable à leur domicile. En effet, Monsieur CHASSERIAU indique dans son courrier que l'eau est de couleur jaunâtre depuis le mois de décembre. Pour cela, il a fait analyser l'eau par un laboratoire et a alerté l'Agence Régionale de Santé. Monsieur ROUSSEAU a averti la STGS afin qu'elle fasse le nécessaire rapidement.

Pour faire suite à la visite des équipements de la commune, Monsieur ROUEIL est surpris par l'état des portes de l'atelier communal et qu'elles soient changées au bout de quelques années. En effet, une somme est inscrite au budget afin de changer la porte 1. Monsieur ROUEIL se porte volontaire afin d'étudier le problème et de faire des propositions écrites pour réparer l'existant. Monsieur BELLANGER fera le nécessaire.

Monsieur BELLANGER annonce à l'ensemble du conseil que l'association « les boucles de la Mayenne » passe sur la commune le vendredi 6 juin 2014 en début d'après-midi.

Monsieur ROUSSEAU fait part à l'ensemble du conseil que le feu d'artifice sera tiré le samedi 28 juin à l'occasion de la kermesse étant donné que la Camazéenne est annulée.

Monsieur ROUSSEAU annonce également le pot de départ de Mme PAYSAN le samedi 31 mai à 11h, sur le parking derrière la pharmacie. Il fait part aussi de la demande de Mr DEGUEILLE, le nouveau pharmacien, à savoir qu'il souhaite faire des petits travaux d'aménagement intérieur de la nouvelle pharmacie pour faciliter les conditions de travail.

La séance est levée à 22 h 10.